

Le 3 avril 2017

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le troisième jour d'avril 2017 à 19h30 sous la présidence de la mairesse Ginette Simard Gendreau, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, France Boulet, Roger Santerre, Daniel Tétreault et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

Onze personnes sont présentes dans la salle.

La mairesse ouvre la séance à 19h32

54-17 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Roger Santerre

et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉ

55-17 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mars 2017

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par France Boulet

et résolu que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mars 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

56-17 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 mars 2017

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par France Boulet

et résolu que le procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 mars 2017 soit adopté tel que rédigé.

La première période de questions est ouverte à 19h34.

Le vérificateur comptable externe, Monsieur Chrétien de Raymond Chabot Grant Thornton, dépose et présente oralement les rapports financiers pour l'année 2016.

Le vérificateur répond aux questions posées concernant ces rapports.

57-16 Paiement des honoraires pour la vérification comptable 2016-

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu d'autoriser le paiement des honoraires soit la facture 1463643 pour la vérification 2016 au montant sept mille cent cinquante (7 150) dollars plus les taxes applicables à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

*** ADOPTÉ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

57-2-16 Mandat de vérification pour l'année 2017

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par France Boulet

Et résolu de renouveler le mandat de vérification de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour l'année 2017 incluant la préparation du rapport pour le Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire (MAMOT), la préparation des déclarations d'impôts fédérale et provinciale ainsi que la vérification pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier et l'audit du rapport du coût net de la collecte sélective. Pour ce mandat, le montant des honoraires 2016 serait augmenté de 2%. Si des éléments n'étaient plus exigés par les gouvernements, la facture sera ajustée.

*** ADOPTÉ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense au budget 2017.

58-17 Demande du Comité de développement Stanbridgeois- Fête dans le rang 2017

Proposé par Daniel Tétreault
Appuyé par Carole Dansereau
et résolu d'autoriser le comité de développement Stanbridgeois CDS à tenir leur activité "La Fête dans le rang" 2017 sur le terrain et dans la salle communautaire au 900 rue Principale. Pour des raisons sanitaires, l'activité ne peut se tenir sur les lieux d'élevage (porcheries) de Ferme Roger Santerre et Fils.

ADOPTÉ

59-17 Mise à jour de la carte touristique pour la région de Bedford

Proposé par Carole Dansereau
Appuyé par Daniel Tétreault
Et résolu de participer pour un montant de cent vingt cinq (125) dollars pour la mise à jour 2017 de la carte touristique pour la région de Bedford.

*** ADOPTÉ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

60-17 Demande d'amendement au code municipal du Québec afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique -Appui à la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants:

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et par le public;

En conséquence : Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu:

- D'appuyer la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine tel que demandé dans sa résolution 2017-03-164 adoptée le 7 février 2017;
- De demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.
- De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux.

ADOPTÉ

61-17 Achat pour la voirie

Proposé par France Boulet

Appuyé par Roger Santerre

et résolu d'autoriser l'achat d'une barre de tir sur le tracteur pour la remorque ainsi que l'installation d'un onduleur permanent sur le tracteur pour le fonctionnement de la pompe à eau;

ADOPTÉ*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

La directrice dépose le rapport financier mensuel.

62-17 Comptes à payer

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu que les comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (février) payé	106,54
Cotisations employeur provinciales (février) payé	858,13
Élus	2 120,71
Directrice générale, inspecteur en voirie, agente de bureau (4 semaines) payé	5 904,98
Pompiers (sal.+ vac + frais de déplacement,) aide en voirie et préposé à l'entretien,	5 162,80
CNESST (solde 2016 et frais de gestion de dossier 2017)	78,23
Réjean Lemaire (fournitures de bureau+ repas test autopompe)	64,91
9166-2452 Québec inc. Nopac (collectes mat. résiduelles + recyclage 7 185 kg janvier)	3 452,13
Bell mobilité (cellulaire) payé	19,50
Hydro-Québec (éclairage public) payé	241,13
Hydro-Québec (site de traitement) payé	1 233,67
Télébec (caserne) payé	238,67
Télébec (site de traitement) payé	86,25
Vidéotron (Hotel de ville et postes de pompage) payé	250,18
Marché Gendreau (essence voirie et SSI, crème à café, biscuits, jus)	349,02
Petite caisse (cuve plastique pour SSI+ produit entretien+thé)	51,96
Transport Hanigan (déneigement+matériaux chemins municipaux et MTQ, 5 ^e vers. 5)	20 153,39
Déneigement Alex Lafleur (déneigement H de V, accès garage mun., caserne, 2 bornes 2/2)	2 228,79
Sylvain Duquette (déneigement 1 borne sèche, 2/2)	143,74
Chauffage P.Gosselin (huile à chauffage 628,5 litres, entretien fournaise caserne)	688,47
Communications Plus (location temps d'antenne, 1 mois)	87,38
Groupe Guérin (location système UV)	158,64
Papeterie Coupal (papier et étiquettes)	100,24
J.A.Robert électricien inc. (intervention à la caserne)	85,08
Rainville Automobile (1975) inc. (livrets pour ronde de sécurité)	63,24
Thibault & Associés-L' Arsenal (test NFPA autopompe Pierce)	1 046,95
Soudure Arc Brosseau (attache remorque pickup SSI)	661,11
Benoit Messier (pesées pour le tracteur de voirie)	183,96
Pizza Joe enr (repas formation pompiers)	87,96
Garage Poirier (réparation alternateur sur le camion voirie)	265,58
Ressorts Iberville (lames pour pickup SSI)	748,59
Fernand Tougas (entretien véhicules SSI et voirie)	207,50
Paradis Lemieux Avocats (honoraires dossier 0174-48087, site de traitement)	10 567,99
Société de l'Assurance Automobile Québec (immatriculation autopompe Pierce) payé	895,77
Centre Optométrique Denis Vallée (verres adapteurs pour système respiratoire)	95
Ville de Cowansville (Cour municipale: frais administratifs 10-11-12 2016)	517,39
Ville de Bedford (formation secourisme 1 pompier)	139,57
Municipalité de Pike-River (km pour rencontre DG à la MRC)	19,17
Municipalité de Saint-Alexandre (entraide incendie du 8 février)	246,12
Fédération Québécoise des Municipalités (formation Web 31-03-2017)	51,74
Centre de décoration Poulin (toile camion pompier)	189,80
École Jean-Jacques-Bertrand (bourses 2017)	300,00
M.V. Scholarship, Bursary Fund (bourse 2017)	100,00
Carrefour Action Municipale et Famille (renouvellement adhésion 2017)	86,23
SOS technologies (cartouches électrodes SSI 12-2016)	85,02
Remorque Gator (remorque fermée pour service incendie, remboursée par l'Association)	5 724,61
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats,)	1 340,84

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées.

ADOPTÉ

63-17 Adoption du règlement 412-17 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement 412-17 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité ;

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

64-17 Offre d'achat –Terrain municipal 837 rue Principale- lot 4 377 606

Considérant l'offre d'achat reçue de Mécanique AC/CNC inc. pour l'achat du terrain municipal lot 4 377 606, situé au 837 rue Principale;

Il est proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu :

- d'accepter l'offre d'achat de Mécanique AC/CNC inc. reçue le 30 mars 2017.
- De mandater la mairesse, Ginette Simard Gendreau et la directrice générale, Béatrice Travers, pour signer tous les documents relatifs à cette vente;
- D'autoriser les dépenses éventuelles relatives à cette vente;

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

65-17 Achats pour le service de sécurité incendie

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu d'autoriser :

- L'achat et le paiement immédiat d'outils à batterie, tel que détaillé dans la liste remise par le directeur du service de sécurité incendie ; Le montant de la dépense serait de 1 800 dollars;
- L'achat d'un boyau incendie de 100 pieds de longueur par 4 pouces de diamètre et de 2 boyaux de 50 pieds par 4 pouces de diamètre. La dépense serait de 1200 dollars;
- L'achat d'une borne portative dont la dépense serait de 1 000 dollars;

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

66-17 Adoption du rapport annuel 2016 an 1 du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel à été élaboré. Ce fichier comporte cinq (5) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique);

ATTENDU que le rapport annuel 2016 An 1 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité Notre-Dame-de-Stanbridge;

ATTENDU que la municipalité Notre-Dame-de-Stanbridge a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2016 An 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu :

- que la municipalité Notre-Dame-de-Stanbridge adopte le rapport d'activités annuel 2016 An 1 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.
- Que cette résolution annule la résolution 48-17.

***ADOPTÉ ***

67-17 Travaux de voirie 2017
Proposé par Roger Santerre
Appuyé par Daniel Tétreault
et résolu :

- De réaliser des travaux de voirie soit des corrections et deux couches d'asphalte sur 1165 mètres dans le rang Sainte-Anne et une couche d'asphalte sur la rue Messier au complet.
- De faire des appels de propositions pour les services d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que les documents d'appel d'offres pour ces travaux;

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

68-17 Location de toilettes pour la saison estivale
Proposé par Daniel Tétreault
Appuyé par Robert Gaboriault
et résolu d'autoriser la location de deux toilettes chimiques pour la saison estivale du 15 mai au 15 octobre 2017. Une toilette sera installée sur le stationnement de l'Hôtel de Ville, dans le cadre du circuit cycliste secteur ouest de la MRC Brome-Missisquoi, l'autre toilette sera installée au stationnement aménagé par l'Organisme Héritage Stanbridgeois près du pont couvert.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

69-17 Projet de développement domiciliaire- Prolongement de rue-Dépôt du plan d'ensemble

Considérant les documents déposés par Menuiserie M.B. inc au service d'urbanisme conformément aux règlements en vigueur ;

Considérant les différentes rencontres avec le promoteur M Mario Blanchard représentant de Menuiserie M.B. inc. ;

Considérant la demande du promoteur à l'effet que la municipalité réalise et finance les travaux d'infrastructures de la rue projetée ;

Il est proposé par Daniel Tétreault
Appuyé par Robert Gaboriault
et résolu :

- d'accepter le plan d'ensemble déposé pour le projet domiciliaire et le prolongement de la rue Gauvin et des infrastructures ;
- Que le projet de lotissement de Migué Fournier- Arpenteur Géomètre, plan A2014-323G, est approuvé en considérant que le lot identifié comme le numéro 10 soit construit en dernier dans l'éventualité d'un autre développement ;
- Que la municipalité étudie la faisabilité d'être maître d'œuvre des travaux d'infrastructures et de financer ces derniers par un emprunt qui serait réparti au secteur concerné ;
- Que les membres du Conseil ont pris connaissance et ont émis un avis favorable sur les principaux éléments qui seront inclus dans l'entente à intervenir entre la municipalité et le promoteur tel que décrit dans le règlement 352-11 sur les ententes relatives à des travaux municipaux et le règlement 408-16 modifiant le 352-11 pour y intégrer le REGES ;

Le vote est demandé et se traduit par 5 voix en faveur de cette résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

70-17 Expert pour le recours dans le dossier concernant le système de traitement des eaux usées

Considérant les problématiques affectant le système de traitement des eaux usées de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité a introduit un recours contre les intervenants ayant participé à l'aménagement du système pour protéger ses droits;

Considérant qu'une expertise légale doit être réalisée dans le cadre du recours pour notamment identifier la nature exacte des vices de construction, conception et réalisation qui affectent le système ainsi que la nature et le montant des travaux pour corriger ces vices;

Considérant la disponibilité de Monsieur Janick Lemay ingénieur pour le compte de Tétra Tech pour agir à titre d'expert dans le dossier;

Il est proposé par Carole Dansereau
appuyé par France Boulet
et résolu

- Que la Municipalité mandate monsieur Janick Lemay, ingénieur pour le compte de Tétra Tech pour agir à titre d'expert dans le dossier.

***ADOPTÉ ***

Des informations étant manquantes dans le dossier de demande d'aide financière pour le déploiement de la fibre optique en zone rurale par Internet Haut Richelieu, une décision sera prise lors d'une assemblée spéciale .

71-17 Appui à Internet Haut-Richelieu pour le dépôt d'un projet dans le cadre des programmes Brancher pour innover et Québec Branché

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi a mandaté l'organisme à but non lucratif Développement et Innovations Haut-Richelieu (connu aussi sous le nom Internet Haut-Richelieu) pour déposer un projet d'Internet haute-vitesse par fibre optique pour couvrir l'ensemble des résidences et entreprises de la MRC Brome-Missisquoi qui ne sont pas actuellement desservies par un service minimal de 5/1 mbps;

ATTENDU QUE l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour le quotidien de nos citoyens;

ATTENDU QUE l'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement socioéconomique de notre milieu : l'attraction de nouvelles populations, le télétravail, le développement des affaires et l'éducation de nos enfants;

ATTENDU QUE des citoyens de notre municipalité nous expriment leurs insatisfactions quant à leur service d'Internet haute vitesse actuel, citant : l'inconsistance ou le faible débit, le manque de fiabilité, l'incapacité de faire certains téléchargements et transferts, les couts exorbitants pour obtenir un service comparable en milieu urbain, et ce seulement, si un tel service est offert;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité a pris connaissance des résultats des tests de vitesse déposés au conseil des maires de la MRC le 21 mars 2017, et que les résultats démontrent que la majorité des répondants n'ont pas accès à du 5/1 mbps;

ATTENDU QUE les besoins d'Internet haute vitesse ne feront qu'accroître et que nous estimons que la fibre optique est la technologie qui répondra aux besoins à long terme;

ATTENDU QUE les entreprises privées d'Internet haute vitesse déployant des technologies filaires ne peuvent rentabiliser leurs investissements que dans des milieux densément peuplés;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu d'appuyer la demande de subvention déposée par Développement et Innovations Haut-Richelieu, dans le cadre des programmes Brancher pour innover et Québec Branché.

***ADOPTÉ ***

72-17 Subvention 2017 pour le Comité des Loisirs de Notre-Dame

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu de verser immédiatement une subvention de quinze mille (15 000) dollars au Comité des Loisirs de Notre-Dame pour l'année 2017. L'organisme a remis ses rapports financiers 2016 ainsi que son budget 2017.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

73-17 Camp d'été pédagogique pour des élèves de l'école primaire Saint-Joseph

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu que la municipalité participe financièrement au projet du camp d'été pédagogique , le tout tel présenté dans la demande de la directrice de l'école primaire du Premier envol de Bedford. Comme le projet concerne des enfants qui résident à Notre-Dame-de-Stanbridge et qui fréquentent l'école primaire Saint-Joseph, le montant alloué sera de cinq cents dollars pour 2017.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

74-17 Plan d'actions de la région ouest de la MRC Brome-Missisquoi Participation de la municipalité- Projet Pacte Brome-Missisquoi 2017

CONSIDÉRANT que les huit municipalités du pôle de Bedford ont approuvé un plan d'actions pour le développement du parc industriel régional de calcaire et de logistique tel que présenté par le CLD et la MRC Brome-Missisquoi;

Il est proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge confirme sa participation pour le projet d'accompagnement nécessaire pour le développement du parc industriel régional de calcaire et de logistique. La contribution financière de la municipalité pour 2017 est de 2 680 dollars.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

75-17 Activité de levée de fonds organisée par le comité de l'aréna

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par France Boulet

Et résolu d'autoriser la directrice générale à compléter et à signer la lettre de garantie nécessaire pour le tirage organisé par le comité de l'aréna de Bedford et région avec le concours des Loisirs de Bedford et région;

Le montant à garantir est de cinq mille (5 000) dollars. En cas de recours ultime, ce montant serait à diviser entre les 12 municipalités participantes.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

76-17 Congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu d'autoriser la directrice générale à assister au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec les 14, 15 et 16 juin 2017. Les frais d'inscription de cinq cent dix-neuf (519) dollars, plus les taxes applicables, ainsi que les frais d'hébergement et de déplacement sont autorisés.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

77-17 Dépenses et revenus concernant le site de traitement des eaux usées

Considérant les honoraires d'avocats engagés et à venir par la municipalité dans le recours judiciaire concernant l'aménagement du site de traitement des eaux usées, résolution 215-16;

Considérant la vente d'un terrain qui faisait partie des terrains acquis pour l'aménagement du site de traitement des eaux usées;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu :

- Que les dépenses et les revenus occasionnés dans ces dossiers reflètent la répartition du règlement d'emprunt pour l'aménagement du site de traitement soit 24% à l'ensemble et 76% au secteur concerné.

***ADOPTÉ ***

La deuxième période de questions est ouverte à 21h40.

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 21h57

Je, Ginette Simard Gendreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Ginette Simard Gendreault
Mairesse

Béatrice Travers
Secrétaire-trésorière

Le 11 avril 2017

Session extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville le onzième jour d'avril 2017 à 17h15 pour discuter du sujet suivant :

- Projet de déploiement de la fibre optique de l'OSBL Internet Haut-Richelieu; Internet haute vitesse en zone rurale;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Ginette Simard Gendreau sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, France Boulet, Claudia Morlot, Roger Santerre, Daniel Tétreault et Robert Gaboriaux tous membres du dit conseil et formant le Conseil au complet.

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

Tous les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation et acceptent de discuter du sujet à l'ordre du jour.

78-17 Projet de déploiement de la fibre optique en zone rurale par l'OSBL Développement et Innovations Haut Richelieu,

Considérant la demande des citoyens en milieu rural pour obtenir des services internet à haute vitesse stables, constants et à des tarifs comparables à ceux offerts en milieu urbain;

Considérant que l'accès à un service Internet haute vitesse de 5 mégabits est essentiel pour tout le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge et fait partie du Plan stratégique de développement de la municipalité pour en assurer la pérennité et le développement viable ;

Considérant que l'accès Internet haute vitesse constitue un outil essentiel pour les écoliers, les professionnels, les entreprises agricoles, les commerçants, les familles et les personnes âgées de Notre-Dame-de-Stanbridge;

Considérant que les besoins d'internet haute vitesse ne feront qu'accroître et que nous estimons que la fibre optique est la technologie qui répondra le mieux aux besoins même à long terme;

En conséquence, il est proposé par Claudia Morlot
Appuyé par Daniel Tétreault
et résolu

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge appuie la demande de subvention déposée par Développement et Innovations Haut-Richelieu dans le cadre des programmes " Brancher pour innover " du gouvernement fédéral et "Québec Branché" du gouvernement provincial, pour le Projet Internet par fibre optique secteur rural de Notre-Dame-de-Stanbridge;

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge accepte de cautionner jusqu'à un montant de 300 000\$ conditionnellement aux dépenses réelles nettes à intervenir pour ce projet. L'estimation actuelle de ces dépenses pour le projet présenté est de 575 000\$ et la subvention du gouvernement fédérale est estimée à 275 000\$. L'obtention d'une subvention provinciale diminuera le montant du cautionnement demandé.

Que le cautionnement accordé par la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge à Développement Innovations Haut-Richelieu est assujetti aux conditions suivantes :

1. l'approbation du cautionnement et de l'engagement de crédit par le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) ;
2. La confirmation de la ou des subventions accordées par le gouvernement fédéral et/ou provincial ;
3. l'approbation par les personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt si un tel règlement d'emprunt s'avère nécessaire ;
4. À tout moment avant la signature du cautionnement, le Conseil peut se retirer du projet, sans frais ou pénalité, dans l'éventualité d'une non faisabilité technique ou de la non-rentabilité de celui-ci.

Le vote est demandé et se traduit par six voix pour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 17h20.

Je, Ginette Simard Gendreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Ginette Simard Gendreau
Mairesse

Béatrice Travers
Secrétaire-trésorière